AFDN
Association Française
des **Diététiciens Nutritionnistes**

Mme Catherine Vautrin,
Ministre du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles
Mr Yannick Neuder,
Ministre chargé de la Santé et de l''Accès aux soins
Ministère du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 13 mars 2025

Objet : Demande de délégation d'actes médicaux au diététicien nutritionniste pour le diagnostic et la prise en charge de la dénutrition

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Monsieur le Ministre délégué à la Santé et à l'Accès au soin,

Au nom de l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN) et de ses 2700 membres, que je représente en qualité de président, je souhaite attirer votre attention sur une évolution nécessaire de l'exercice professionnel du diététicien nutritionniste pour mieux répondre aux défis de santé publique, notamment en lien avec le diagnostic et la prise en charge de la dénutrition.

Ainsi, nous sollicitons votre soutien pour autoriser une délégation d'actes médicaux aux diététiciens nutritionnistes, incluant notamment :

- La prescription d'examens biologiques ciblés (créatininémie, magnésémie, phosphorémie, CRP, transthyrétinémie) ;
- La prescription initiale et de renouvellement de compléments nutritionnels oraux, avec un remboursement identique à celui actuellement prévu pour les prescriptions médicales ;
- la prescription de renouvellement de nutrition entérale, avec un remboursement identique à celui actuellement prévu pour les prescriptions médicales.

Les récents progrès législatifs, incluant le décret relatif aux Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) et la réingénierie du diplôme d'État infirmier (IDE), traduisent une volonté de revaloriser les professions de santé et d'adapter leur périmètre de compétences aux besoins de la population. Nous saluons ces réformes ambitieuses, qui marquent un tournant essentiel dans l'organisation des soins.

Toutefois, ces évolutions ne doivent pas se limiter à la profession infirmière. Elles offrent également une opportunité unique d'étendre les délégations d'actes médicaux à d'autres professionnels paramédicaux, comme les diététiciens nutritionnistes, dans leur champ d'expertise spécifique.

La dénutrition est un enjeu de santé publique majeur, avec des conséquences sévères sur la morbidité, la mortalité et la qualité de vie des patients. Une prise en charge précoce et spécialisée est essentielle pour prévenir les complications. Actuellement, cette prise en charge repose sur des connaissances théoriques approfondies et des compétences cliniques spécifiques, que les diététiciens nutritionnistes acquièrent dans le cadre de leur formation et de leur pratique.

Nous sommes convaincus que cette délégation contribuerait à :

1. Améliorer l'accès aux soins pour les patients concernés ;
2. Alléger la charge des médecins généralistes et spécialistes ;
3. Garantir une prise en charge de qualité, basée sur une expertise reconnue et spécifique.

Nous sommes à votre entière disposition pour échanger sur les modalités pratiques de cette réforme et pour travailler conjointement à sa mise en œuvre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Ghislain Grodard-Humbert
Président de l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN)

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :
Fédération Française de Nutrition
International Confederation of Dietetic Associations
Réseau Restau'co
European Federation of the Associations of Dietitians
Union Interprofessionnelle des Associations de rééducateurs et Médico-techniques